Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Département de science politique

POL 3007 – Résolution des conflits
ÉTÉ 2025

Chargée de cours : Anjeza Bregaj
Disponibilité : Sur rendez-vous
Courriel : anjeza.bregaj@umontreal.ca
Horaire : Mardi et Jeudi de 15h30 - 18h30
Examen final : **17 juin** 2025

OBJECTIFS

Ce cours vise à familiariser les étudiant-e-s avec les concepts principaux et les approches portant sur la gestion et la résolution des conflits inter- et intraétatiques. Le cours s'adresse aux étudiants de 2e et de 3e année, qui s'intéressent aux enjeux de sécurité internationale.

PÉDAGOGIE

L'enseignement se base principalement sur la méthode des exposés magistraux, mais intègre autant que possible la participation des étudiant-e-s aux discussions. Les lectures obligatoires doivent être faites avant le cours. Des ateliers de discussions, la présentation de documentaires ainsi que la participation d'invités (à confirmer) sont aussi prévues.

1)Les lectures obligatoires sont disponibles sur Studium

Les textes des lectures obligatoires sont déposés sur Studium. Ils servent à approfondir des aspects particuliers de la matière vue en classe. Les liens qui renvoient aux lectures obligatoires requièrent la connexion aux réseaux informatiques de l'Université de Montréal. Soit le réseau avec cryptage sur le campus, soit le VPN ou le proxy. Renseignez-vous auprès des bibliothèques.

N.B. Il est essentiel de consulter régulièrement le Studium pour télécharger les textes et prendre connaissance des informations et des nouvelles sur le cours, sur les évaluations et toute autre information liée aux évaluations.

2) Il n'y a pas de livre obligatoire pour le cours.

ÉVALUATION

Les évaluations consistent en 2 Ateliers, 1 examen intra et 1 examen final. Veuillez noter les composantes d'évaluation.

Atelier 1	20%
Examen de mi-session	30%
Atelier 2	20%
Examen final	30%

L'atelier comporte deux étapes :

1. Premièrement, une discussion en groupe sur la (les) question(s) posée et
2. Ensuite, l'écriture d'un texte du type essai (pas des listes de concepts discutés), de façon individuelle, afin de répondre à la (aux) question(s).

PLAN DE COURS

Jeudi 1er mai : Introduction au cours

Présentation du cours, de la pédagogie, des concepts principaux et des évaluations.

Mardi 6 mai : La médiation, la négociation et les bons offices

- Tenenbaum, Charles. 2013. « Négociations et médiations dans la résolution des conflits ». Dans Petiteville, Franck, et Placidi, Delphine (eds.,), *Négociations internationales*. Presses de Sciences Po, 257-284.
- Wallensteen, Peter, et Svensson, Isak. 2014. "Talking Peace: International Mediation in Armed Conflicts", *Journal of Peace Research* 51(2): 315-327.
- Activité en classe: -visionnement et discussion

Jeudi 8 mai : Contrôle des armements et non-prolifération

- Erickson, Jennifer L. 2018. "Arms Control". Dans Alexandra Gheciu, et William C. Wohlforth (eds.,). *The Oxford Handbook of International Security*. Oxford University Press, 399-414.
- Le Guelte, Georges. 2013. « Le champ éclaté des négociations sur la non-prolifération nucléaire : Entre rapports de puissance et expertise ». Dans Petiteville, Franck, et Placidi, Delphine (eds.,), *Négociations internationales*. Presses de Sciences Po, 315-342.

Mardi 13 mai : Le maintien de la paix traditionnel

- Barnett, Michael. 2002. "Introduction". *Eyewitness to a genocide: The United Nations and Rwanda*. Cornell University Press.
- Autesserre, Séverine. 2019. "The Crisis of Peacekeeping: Why the UN Can't End Wars." *Foreign Affairs* 98 (1), pp. 101-116.
- *Conférencier invité - à confirmer*

Jeudi 15 mai : Atelier

Mardi 20 mai : Le maintien de la paix robuste II

- Aoi, Chiyuki, De Coning,Cedric et John Karlsrud. 2017. "Introduction : Adressing the emerging gap between concepts, doctrine, and practice in UN peacekeeping operations." Dans De Coning, Cedric, Aoi, Chiyuki, et John Karlsrud (eds.,). *UN peacekeeping doctrine in a new era : adapting to stabilization, protection and new threats*. Abingdon, Oxon: Routledge, 1-30.

Jeudi 22 mai : Sanctions et embargos

- Drezner, Daniel W. 2022. « How not to sanction". International Affairs 98(5): 1533-1552.

Mardi 27 mai : Examen Intra

Jeudi 29 mai : Intervention Humanitaires et la Responsabilité de Protéger

- Jennifer M. Welsh, "Humanitarian Intervention" dans *The Oxford Handbook of International Security*, Alexandra Gheciu et William C. Wohlforth (eds.,), vol. 1 (Oxford: Oxford University Press, 2018), 1–18.

- Paris, Roland. 2014. "The "Responsibility to Protect" and the Structural Problems of Preventive Humanitarian Intervention". *International Peacekeeping* 21(5): 569–603.

- Conférencier invité (à confirmer)

Mardi 3 juin : La prévention

- Ramsbotham, Oliver et al. 2016. *Contemporary Conflict Resolution*. Londres: Polity, 123-146.

Jeudi 5 juin : La consolidation de la Paix

- Autesserre, Séverine. 2014. *Peaceland : Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention.* Cambridge University Press.
- Global Center for the Responsibility to Protect. When Peace Starts Local, Prevention Works: Reimagining the UN's Approach to Atrocity Prevention and Peacebuilding. https://www.globalr2p.org/publications/when-peace-starts-local-prevention-works-reimagining-the-uns-approach-to-atrocity-prevention-and-peacebuilding/

Mardi 10 juin : Film et Atelier

Jeudi 12 juin : Conclusion : des manières alternatives de mettre fin aux conflits et construire la paix

- Séverine Autesserre. 2023. Introduction. *Sur les fronts de la paix*. Guide de l'activiste pour un monde nouveau. Maison Sciences de l'Homme.
- Documentaire (à confirmer)

Mardi 17 juin : examen final

Rappel de règlements pédagogiques
Veuillez prendre note que le trimestre commence le 1er mai 2025 et se termine le 23 juin 2025 (incluant la période des examens) et que la présence physique est attendue à tous les cours. Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de votre volonté, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

Il est de votre responsabilité de motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le **Centre étudiant**, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès que vous serez en mesure de constater que vous ne pourrez pas vous présenter à une évaluation. Vous devez obligatoirement fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence.**

Délais pour la remise d'un travail

Vous devez motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le **Centre étudiant**, toute demande de délai pour la remise d'un travail et fournir les pièces justificatives dès que vous êtes en mesure de constater que vous ne pourrez pas remettre à temps le travail.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. Il s'agit de la politique « par défaut » du Département; le corps enseignant est libre d'imposer une pénalité plus élevée s'il le désire. La personne étudiante qui remet son travail après 23h30 sur Studium le jour de la remise est réputé les avoir remis le matin du jour ouvrable qui suit et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

Prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Toutes les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* **Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Bibliothécaire et règles bibliographiques

Il est obligatoire de respecter les règles de présentation et de citations/références (modèle de Chicago pour les travaux et examens-maison du Département de science politique. Deux guides à cet effet sont disponibles sur le site du département aux adresses suivantes:

Pour la présentation des travaux:

https://bib.umontreal.ca/economie-politique-relations-industrielles/science-politique

Pour les citations et références:

https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/chicago

N'hésitez pas à profiter des services de la bibliothécaire spécialisée en science politique Julia Généreux Randall. Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel. La BLSH met aussi à disposition un Guide internet, point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre : Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/. Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement : https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/. Pour toute autre question : https://respect.umontreal.ca/accueil/

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Vous pouvez faire appel à plusieurs **lignes d'écoute** ou d'urgence. Vous avez accès à un service 24 heures/7 jours offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363. Vous retrouverez les services d'aide disponibles du le site du Service à la vie étudiante : https://toutlemondeadesbas.ca/

Vous pouvez aussi faire appel à une **sentinelle**. La sentinelle est employée par l'UdeM, formée et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues. Bottin des sentinelles : http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du **PASPOUM** au C-3144 est ouvert (3e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Une personne étudiante formée à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook. Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.